

Obligation de servir : interview

Autor(en): **Roubaty, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft [2]: **Obligation de servir**

PDF erstellt am: **12.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Armée

Obligation de servir, interview

Div Daniel Roubaty

Commandant, Formation supérieure des cadres de l'Armée (FSCA)

Etes-vous favorable à l'obligation de servir ?

A 100 % !

Pourquoi ?

La fin de l'obligation de servir signifierait également la fin du système de milice. Il est vrai qu'aujourd'hui celui qui ne veut pas accomplir ses obligations militaires trouve facilement le moyen de les éviter (voie «bleue» pour raisons psychologiques la plupart du temps ou service civil). Mais cela ne signifie en aucune façon que ceux qui accomplissent leur service soient des volontaires. Ils le font parce qu'ils le doivent. Ce n'est pas parce qu'un citoyen assume une responsabilité qu'il devient un volontaire. J'ai interrogé plusieurs chefs de section lors de leur service pratique. Tous étaient d'accord d'effectuer les services d'avancement nécessaires pour devenir officier. Je leur ai posé la question suivante : « Si l'école de recrues n'avait pas été obligatoire, vous seriez-vous annoncés de manière volontaire pour accomplir une telle école ? ». La réponse a été à une exception près unanime : « Bien sûr que non ! » Je suis profondément persuadé que toute idée d'armée basée sur le volontariat n'est pas réalisable.

Si oui, qui doit être touché par cette obligation (habitants vs citoyens / hommes et femmes) ?

Pour des raisons de culture et de traditions, l'obligation de faire du service militaire ne doit concerner dans le futur aussi que la population suisse de sexe masculin. Ce qui n'empêche aucunement d'introduire un service à la communauté pour celles et ceux qui ne sont concernés ni par le service militaire, ni par le service au sein de la protection civile (à ne pas confondre avec le service civil). Il faut toutefois bien se rendre compte que cela nécessite la mise en place d'un appareil administratif assez énorme.

Et quelles prestations à la collectivité doit-elle couvrir (humanitaire, social, écologique, pédagogique, sécuritaire, militaire) ?

Tout dépend si ce service à la communauté comprend tout d'abord une période de formation ou pas.

Êtes-vous favorable à une armée de milice ?

Oui, absolument, dans la mesure où le peuple suisse et ses autorités tiennent au principe de neutralité armée (il n'y a pas d'autre neutralité qui soit crédible) et au cadre actuel des engagements à l'étranger pour la promotion de la paix.

Quel modèle de service militaire faut-il privilégier ?

Idéalement, celui qui est en vigueur aujourd'hui. Toutefois, il faut bien se rendre compte que l'esprit de milice s'estompe peu à peu dans notre population et que la globalisation de l'économie rendra toujours plus difficile la conciliation des obligations professionnelles et militaires. Il faudrait compenser de façon beaucoup plus effective les sacrifices consentis par les cadres de milice et par leurs employeurs respectifs. Tout un chacun – particulier ou entreprise, suisse ou étranger résidant en Suisse – profite directement de la sécurité induite par l'armée suisse. Tout un chacun devrait donc soit y contribuer par un engagement personnel, soit par un engagement financier. C'est une question de solidarité, mais surtout un problème éminemment politique.

Pourquoi ne pas imaginer une professionnalisation de la conduite de notre armée ?

C'est naturellement une option possible. Mais est-ce alors encore un vrai système de milice ? Les absences consécutives à l'avancement militaire entravent parfois la carrière professionnelle.

L'armée et l'élite socio-économique de notre pays ne sont-elles pas en train de s'éloigner ?

Oui et non ! Notre société n'est plus consciente de la nécessité d'œuvrer pour assurer la sécurité nationale. Elle la considère comme un fait acquis et défini-tif, vraisemblablement parce que la Suisse a été épargnée lors des deux derniers conflits mondiaux. Le bien-être très élevé régnant en Suisse renforce cette position. L'élite socio-économique a tendance à utiliser ce manque de prise de conscience dans la population à son profit; une bonne partie des acteurs politiques en font d'ailleurs de même.

En tant que Commandant de la Formation Supérieure des Cadres de l'Armée, que reste-t-il à entreprendre pour rendre attractif l'avancement militaire auprès des décideurs du monde économique suisse ?

La valeur de la formation militaire à la conduite est généralement reconnue par les patrons d'entreprises. Il s'agit avant tout de faire reconnaître la formation militaire à la conduite comme équivalente – en tout ou partie – à une formation civile de management. Des accords existent avec certaines hautes écoles. Je travaille à les développer davantage et à les rendre accessibles à une large majorité de cadres de milice. C'est naturellement un travail de (très) longue haleine.

Et si l'initiative était acceptée par le peuple ?

Il faudrait alors concevoir une toute autre politique de sécurité. La seule alternative étant une armée professionnelle, la nouvelle armée suisse compterait tout au plus quelques modestes milliers de militaires. Cela veut dire que nous ne pourrions plus ni protéger notre neutralité ni assurer notre défense de manière un tant soit peu autonome. Cela signifie donc abandon de la neutralité et vraisemblablement entrée dans une alliance militaire apte à assurer la défense de notre pays. Nous serions ainsi dans une situation semblable à celle de beaucoup d'autres pays européens comparables à la Suisse. Ou alors, la Suisse n'aurait plus d'armée et mériterait d'être mise au ban des nations.

D.R.

Nom : Roubaty

Prénom : Daniel

Age : 60 ans

Profession : officier de carrière

Dernier diplôme obtenu : brevet d'études militaires supérieures de l'Ecole de Guerre à Paris

Grade militaire : divisionnaire

